

LE GUIDE DU TRI

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

**TRIER,
ÇA EN JETTE !**



**LE TRI DES DÉCHETS
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS**

**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
CONTACTEZ LE**

0 800 880 695

Service & appel
gratuits



CITEO



SOMMAIRE

4

LES EMBALLAGES MÉNAGERS
RECYCLABLES

6

LES ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES

8

LE VERRE

10

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX / COMPOST

12

LES DÉCHÈTERIES

13

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

14

LES ENCOMBRANTS

15

QUELQUES CONSIGNES
POUR LA COLLECTE



LA COLLECTE ÉVOLUE ET TOUS VOS GESTES COMPTENT

Le changement n'est jamais simple, c'est vrai. Oui, la collecte des déchets évolue pour toutes les communes de la CA2BM et chacun devra prendre de nouvelles habitudes. La CA2BM entend **bien accompagner chacun d'entre vous dans la mise en application pratique des nouvelles règles de tri.**

Concrètement, qu'est-ce qui change ? **L'intégralité des 46 communes de la CA2BM bénéficie maintenant du même système de collecte.** Les ordures ménagères et les emballages recyclables sont toujours collectées en **porte à porte**. Pour le verre, tous les habitants devront désormais le déposer dans des **bornes d'apport volontaire**. Enfin, les déchets verts seront amenés en **déchèterie**, ou sur des **plateformes d'apports** prévues dans certaines communes.

En triant, vous agissez pour l'environnement, vous contribuez à préserver les ressources naturelles et à valoriser les déchets. La CA2BM s'engage à offrir un **service de qualité à tous ses habitants, à un coût maîtrisé pour tous.**

Ce guide a vocation à répondre à la plupart des questions que vous vous posez en matière de tri de vos déchets. Un **planning de collecte** vous sera également remis, pour que chacun dispose de toutes les informations nécessaires **pour se débarrasser de ses déchets sereinement.**

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

UN GESTE SIMPLE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



**357
TONNES** D'EMBALLAGES
MÉNAGERS
RECYCLABLES

ont été collectées par
la CA2BM en 2017,

20% de ces déchets
ont été refusés car jugés
«indésirables», soit 79 Kg
produits par an par habitant,
cela représente **7% du volume**
des déchets en 2017.

Recycler ses emballages, c'est offrir une
seconde vie aux produits et économiser
l'énergie et les ressources naturelles
utilisées pour leur fabrication (bois, fer,
pétrole...).

ATTENTION

- › Inutile de rincer les emballages,
il suffit de bien les vider
- › Je peux laisser les bouchons
vissés aux bouteilles, ils seront
recyclés aussi

**1
TONNE**
DE PLASTIQUE COLLECTÉ
= 800 KG
DE PÉTROLE BRUT
ÉCONOMISÉS

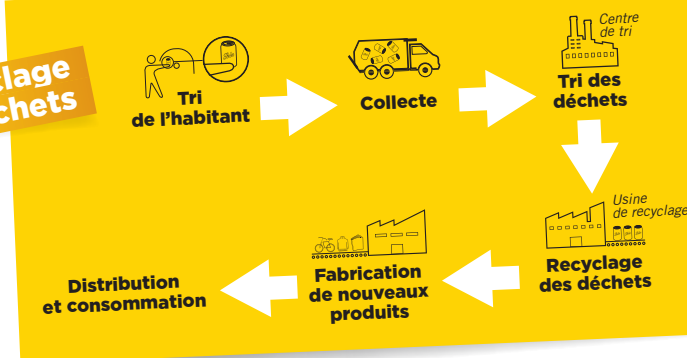
**1
TONNE**
DE PAPIER ET CARTON
TRIÉS
= 20 000 L
D'EAU
ÉCONOMISÉS

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?



**...À DÉPOSER VIDES
ET EN VRAC DANS
VOTRE BAC JAUNE
ou POINT D'APPORT
VOLONTAIRE**

Le recyclage des déchets



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Les ordures ménagères résiduelles sont tous les déchets qu'il vous reste une fois le tri effectué.

Les restes alimentaires peuvent aussi être "compostés" : un bon moyen pour alléger votre poubelle et pour produire un engrais naturel.

Pour tout comprendre sur le compost, rendez-vous **page 10**.

29 260
TONNES D'ORDURES
MÉNAGÈRES

ont été collectées par
la CA2BM en 2017,

soit 435 Kg produits
par an par habitant,
cela représente **39%**
du volume des déchets
en 2017.

**...À DÉPOSER DANS
VOTRE BAC NOIR OU
EN POINT D'APPORT
VOLONTAIRE**

**Traitement
des OMR**

Ordures ménagères
résiduelles (OMR)
jetées par l'habitant

Collecte

Traitements des fumées
Production d'énergie électrique
Valorisation matière d'une partie des résidus
de déchets (sous-couches de route...)
Stockage des déchets ultimes

Incinération
au centre
de traitement
thermique



LE VERRE

LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !

Recycler le verre, c'est préserver des ressources naturelles (comme le sable). C'est aussi réaliser des économies d'eau et d'énergie et limiter les émissions de CO₂.



AUJOURD'HUI
4 221 TONNES
DE VERRE

ont été collectées par la CA2BM en 2017 mais la Communauté d'Agglomération ne compte pas s'arrêter là et pour ça, **elle a besoin de votre contribution.**

1
TONNE
DE VERRE RECYCLÉ
= 660 KG
DE SABLE
PRÉSERVÉ

Recyclage du verre



QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Sans couvercles ni bouchons



Pots et bocaux en verre
Bouteilles et canettes en verre

Attention

Tous les verres ne sont pas identiques : **la vaisselle, la porcelaine, les ampoules, les vitres, les miroirs, les verres de table... ne sont pas autorisés dans les colonnes d'apport volontaire !** Ces déchets sont à déposer à la déchèterie, dans certains commerces ou dans votre bac noir.



La vaisselle, la porcelaine



Les ampoules



Les vitres, les miroirs



Les verres de table

OÙ DOIS-JE DÉPOSER LE VERRE ?

ATTENTION CHANGEMENT !

Depuis le 1^{er} avril, le verre doit être déposé dans des **points d'apport volontaire**, 350 colonnes sont déjà réparties sur le territoire.



LES DÉCHETS

VÉGÉTAUX / COMPOST

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Les “Déchets Verts” se composent des restes de végétaux tels que feuilles, fleurs, tontes de gazon, branchages ou tailles de haie, etc. issus généralement de l'entretien de vos jardins.

Vous possédez aussi des “déchets biodégradables” que vous pouvez recycler vous-même, chez vous, grâce à un bac à compost.

Ce sont tous vos restes de cuisine comme les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, le marc de café, le pain sec...

Leur processus de décomposition naturel en font un excellent apport pour votre compost.

18 412
TONNES DE DÉCHETS
VÉGÉTAUX

ont été collectées par
la CA2BM en 2017,

soit 273 Kg produits
par an par habitant,
cela représente **25%**
du volume des déchets
en 2017.

OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS VERTS ? ATTENTION CHANGEMENT !

Dépôt en déchèterie ou dans des bennes d'apport volontaire.

Pour diminuer le volume de vos déchets végétaux, **pensez à la solution compost !**

COMPOSTAGE, MODE D'EMPLOI

Le compostage consiste à mélanger les déchets organiques de la maison et du jardin qui, grâce à l'action de micro-organismes, se transforment en un engrais utilisable pour les plantes et fleurs.



Bon à savoir

Un composteur gratuit est offert par foyer sur présentation d'une taxe locale (taxe foncière ou d'habitation).

Renseignements au **0 800 880 695** Service & appel gratuits

LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'Agglomération dispose de trois déchèteries réparties sur le territoire.

Attention Pour un premier accès, vous devrez présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité.

Pour plus d'information sur les modalités d'accès, vous pouvez contacter le numéro suivant :

0 800 880 695 Service & appel gratuits

BEAUMERIE-SAINT-MARTIN
Route Départementale 138,
Lieu-dit Chemin Carottes
03 21 05 26 94

> Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-18h
Fermé le dimanche

> Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30
Fermé le dimanche

BERCK-SUR-MER
Zone d'activité de la Vigogne
03 21 89 90 60

> Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-18h
Fermé le dimanche

> Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30
Fermé le dimanche

ETAPLES-SUR-MER
Rue Verte

> Du 1^{er} avril au 30 septembre :
Du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-18h
Le dimanche : 9h-12h

> Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Du lundi au samedi :
9h-12h / 13h30-17h30
Fermé le dimanche

Attention, les trois déchèteries sont fermées les jours fériés.

CE QUE JE PEUX AMENER À LA DÉCHÈTERIE

- > Textiles
- > Déchets végétaux
- > Bois
- > Gravats
- > Cartons
- > Ferraille
- > Encombrants ménagers (meubles, matelas...)
- > Batteries et piles
- > Ampoules et néons
- > Huile (alimentaire, de vidange moteur...)
- > Verre
- > Déchets diffus spécifiques (DDS) : peinture, solvants, pesticides...
- > Radiographies
- > Déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages (D3E) : appareils électroménagers, écrans...
- > Cartouches d'imprimantes

Attention Il y a quelques interdits : pas de dépôts d'amiante, de pneumatiques ou d'ordures ménagères.

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

QUELS PRODUITS SONT CONCERNÉS ?



À SAVOIR

Ces déchets spécifiques, également appelés "déchets chimiques", ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ou dans les canalisations.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ne les jetez plus : **rapportez-les en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.**

Inflammables, explosifs, toxiques ou nocifs, ces déchets sont aussi dangereux pour vous que pour l'environnement.

Ils se présentent sous formes liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans divers contenants.



LES ENCOMBRANTS

QUELS OBJETS SONT CONCERNÉS ?

Matelas et sommiers



Bois

Objets métalliques



Sanitaires

Petits ameublements



Gros appareils ménagers

Équipements informatiques et de télécommunications



Petits appareils ménagers



Outils électriques et électroniques



Matériel d'éclairage

Pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), pensez aussi à la règle du 1 pour 1 :

Lors de l'achat d'un équipement, les enseignes sont dans l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil, soit à la livraison, soit lorsque vous le rapportez directement en magasin.



OÙ DÉPOSER MES ENCOMBRANTS ET MES D3E ?

- › DANS LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS.
- › COLLECTÉS CHEZ VOUS SUR RENDEZ-VOUS AU :

0 800 009 935

Service & appel gratuits

PENSEZ ÉGALEMENT AU RÉEMPLOI ET AUX FILIÈRES SOLIDAIRES

Si vous souhaitez vous débarrasser d'électroménager, de mobilier ou de vêtements qui sont encore en bon état, **vous pouvez en faire don**. Pensez à des associations qui récoltent les objets dont vous ne vous servez plus pour leur donner une deuxième vie.

Un geste citoyen, écologique, et solidaire.

QUELQUES CONSIGNES POUR LA COLLECTE

Bien trier, c'est aussi aider ceux qui collectent vos déchets en porte à porte à travailler dans les meilleures conditions.

QUELQUES RÈGLES

Les bacs sont à sortir la veille, avec la poignée côté rue.

Une fois le ramassage effectué, **ne pas laisser vos bacs sur le trottoir.**

Quelques gestes simples pour réduire vos déchets

- › Je bois l'eau du robinet et je réduis de 10 kg par an ma production de déchets tout en réalisant des économies
- › J'appose un Stop-Pub sur ma boîte aux lettres et j'économise par an jusqu'à 40 kg de papier
- › Je préfère les bons conditionnements en grande quantité ou en vrac, à la coupe, produisant peu d'emballages, de même que les produits réutilisables et à longue durée de vie
- › Je classe mes produits selon leur date de péremption pour éviter le gaspillage alimentaire : la date la plus lointaine au fond du placard ou du réfrigérateur



© Conception et réalisation : NETCO Group
Crédits photographiques : EcoDDS, CA2BM – Mars 2019



UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ LE

0 800 880 695 Service & appel gratuits

WWW.CA2BM.FR

